

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Annick Tremblay, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2022-1061 modifiant le Règlement 2021-1038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 690 140 \$ est de 16 271.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 638.
- Que le nombre de signatures apposées est de 9.

Je déclare que le Règlement 2022-1061 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 7^e jour du mois d'octobre 2022



Annick Tremblay, greffière